



## Journée Annuelle Réseau Santé Précarité

### Atelier 2 : "L'interprétariat professionnel en santé: réflexions sur les bénéfices et les risques"

#### Animé par :

- Julie DELPORTE, psychologue clinicienne, Plateforme Ressources en transculturel
- Guillaume WAVELET, psychologue, maison de Solenn
- Hala ALJOUMI, interprète à FIA Normandie à Rouen
- Tiffany POULAIN, juriste spécialisée en droit des étrangers et formatrice en approche transculturelle

#### Première partie travaux de groupes :

A disposition sur chaque îlot de travail se trouve :

- le guide « Déconstruire les préjugés pour travailler avec interprète » ORSPERE – SAMDARRA 2021,
- 
- le guide pratique ISM « Coopérer avec un interprète professionnel ? Pour quoi faire ? » 2025,
- 
- une feuille de questions auxquelles les participants doivent répondre ensemble :

-Dans ma pratique, est-ce que je fais appel à un interprète ? si oui, à quelle fréquence ?

-Dans quelle situation je demande l'intervention d'un interprète (consultation, rdv administratif, en urgence, pour un rdv prévu...) ?

-Quelle est la durée moyenne de l'intervention de l'interprète ? moins de 5 min, entre 5 et 10 min, plus de 10 min ?

-Par téléphone ou en présentiel ? qu'est ce que je préfère et pourquoi ? (Aspects positifs et négatifs)

-Ai-je vécu une expérience positive lors d'un travail avec un.e interprète et pourquoi ?

-Ai-je vécu une expérience négative lors d'un travail avec un.e interprète et pourquoi ?

-Quels seraient les freins pour faire intervenir un interprète dans ma pratique ?

-Ai-je des interrogations sur cette thématique ?

## Restitution à l'ensemble du groupe :

Retours d'expériences	Freins
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation quotidienne ou rare selon les services (ex : CHU quotidien).</li> <li>Principalement pour des rendez-vous médicaux ou administratifs (ex : Demande d'asile constitution d'un dossier, RDV avec un psychologue).</li> <li>Début de pratique avec FIA Normandie.</li> <li>ISM davantage utilisé que FIA Normandie Nécessité d'un interprète pour faire valoir et expliquer les droits et devoirs de la personne. (Exemple : accueil en CADA.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le recours à l'interprétariat est une pratique récente non ancrée dans les pratiques à l'heure actuelle.</li> <li>Quid de la question budgétaire ? ++</li> <li>Garantie de la confidentialité ?</li> <li>Réactivité de l'outil, temps d'attente longue au téléphone. Organisation nécessaire.</li> <li>Vigilance sur les conflits communautaires</li> <li>Vigilance à ne pas réactiver un trauma pour l'interprète.</li> <li>Difficulté rencontrée quand ce sont les proches qui assurent l'interprétariat.</li> </ul>

Retours Positifs	Retours Négatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Au-delà de la traduction, cela permet une réelle compréhension de l'univers culturel de l'autre. Permet de faire passer le bon message.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quid de la confidentialité ?</li> <li>Que fait l'interprète des informations qui lui sont confiés ?</li> <li>Interprète qui répond par téléphone dans un lieu public (exemple métro)</li> </ul>

Interprétariat téléphonique	Interprétariat présentiel
<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus rassurant pour les personnes dans certains cas.</li> <li>Perte d'informations et de compréhension.</li> <li>Logistique et disponibilité + pratique qu'en présentiel.</li> <li>Majorité d'utilisateur par téléphone.</li> <li>Quid de la confidentialité ?</li> <li>Quelle réglementation pour les interprètes ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus rassurant et facilitant pour certains cas (ex : RDV médicaux).</li> <li>Permet la compréhension et l'utilisation de la communication non verbale +++.</li> <li>Vigilance sur le vécu de la personne, méfiance possible envers le traducteur.</li> </ul>

## Interrogations

### autres

Différences traduction / interprétation ?

**Interprétation** de la parole pour que cela puisse faire sens chez l'autre

Quid de la langue des signes ?

Barrière de la langue semble équivalence à situation de handicap = Quelle mise à disposition des Outils permettant d'aller vers, de permettre à l'autre d'être entendu et de pouvoir s'exprimer dans sa langue

## Deuxième partie

### Intervention de Guillaume WAVELET Psychologue clinicien

Maison de Solenn, Maison des adolescents de l'Hôpital Cochin, APHP.

#### Restitution AUDIO



Durée : 41 minutes

#### Distinction entre traduction et interprétariat:

**Traduction** : Référence littéraire de la traduction = réécriture.

Traduire implique un écart, une perte ou un surplus de sens : production d'une version autre.

**L'interprétariat** : est un processus oral, processus dynamique qui intervient dans une relation triangulaire. Au-delà de la traduction se joue un enjeu relationnel.

Construction d'une relation avec l'interprète, établir une relation de confiance. L'aider pour qu'il puisse ensuite m'aider. L'interprète va ajuster sa traduction en fonction du ton, de l'affect, du climat de confiance qui est présent avec les interlocuteurs.

L'interprétariat, à la différence de la traduction n'est pas de faire passer un message d'un point A à un point B. **Beaucoup de mots sont intraduisibles d'une langue à une autre.**

L'interprète doit réaliser la **construction d'un sens nouveau**. Plus on essaie de dévier cet écart plus on risque l'incompréhension. Il est important de reconnaître l'absence d'équivalence d'une langue à une autre.

Référence : DE PURY « Comment on dit dans ta langue ? »

#### Différence interprétariat / médiation :

**L'interprétariat** : c'est ré-énoncer les discours en les faisant circuler d'une langue à une autre.

**La médiation** : correspond à apporter un éclairage culturel (normes, valeurs représentations).

Position possible à adopter pour les professionnels : « comment cela se passe dans ton pays ? Comment dit-on dans ta langue ? » La position de médiation peut être adopter par le professionnel, distinctement de la position de l'interprète. S'assurer que l'interprète est formé à cela et à l'aise avec ces différents rôles.

Toujours une part de médiation dans l'interprétariat de par la non superposition des langues.

## **Différence distanciel et présentiel :**

**Interprétariat téléphonique** : pratique en termes d'économie de temps et de moyens. Peut être utilisé sans prévoir à l'avance, à l'instant T du besoin. Voix sans visage : cela peut renforcer la méfiance, plus ou moins de faciliter à faire confiance à l'interprète par téléphone. A l'inverse : cela peut permettre de se sentir plus libre, pas de regard posé sur soi. Cela peut permettre de libérer la parole.

Cela peut être utilisé pour des échanges factuels, simples.

**Interprétariat en présentiel** : utilisé pour des situations où les informations sont plus intime, dans le cadre de traumatismes ou situations judiciaires.

L'interprète en présentiel joue pleinement son rôle de coordinateur de l'interaction. Cela permet un alignement total des discours : rythme, ton, volume sonore, regard, posture. Prise en compte du para verbal et non verbal.

Recommandé dans les situations où la dimension émotionnelle doit être précisément analysée (santé mentale, conflits, traumas)

Aide à fabriquer l'alliance triadique : la diade professionnel/interprète est vectrice d'alliance. Création de confiance entre le professionnel et l'interprète pour permettre à la personne de se sentir en confiance et de créer une relation avec l'interprète.

Par téléphone il est très difficile de "faire entrer l'interprète dans le bureau". Important de pouvoir présenter en amont de l'entretien, le contexte à l'interprète, la disposition du bureau, le cadre d'intervention, le sujet à aborder, s'il est à l'aise avec ça. Durant l'entretien, important de verbaliser ce qu'il se passe dans l'entretien : réaction de la personne, commenter tout ce qu'on voit, comment on se place (triangle/ face à face).

## **Différence interprétariat professionnel / communautaire :**

**Interprétariat professionnel** : déontologie professionnelle / neutralité / impartialité obligatoires. Charte de 2012.

Importance de distinguer les difficultés interpersonnelles et problématiques systémiques. Possibilités de formations/accompagnements/supervisions.

**Interprétariat communautaire** : aucun cadre déontologique, pas de secret professionnel.

Enjeu personnel, loyauté. Quid de la question éthique lors de l'interprétariat réalisé par les enfants ?

Être interprète est un métier à part entière, pas une compétence linguistique.

Professionnels bilingues : bonne ou mauvaise idée ?

Endosser la carte unique d'interprète et laisser la carte professionnelle de côté. Cela peut être possible si le collègue a reçu une formation d'interprétariat.

Utilisation d'interprétariat professionnel peut parfois donner la sensation de perte de temps (délai d'attente au téléphone/organisation d'un rdv physique) mais à moyen/long terme cela fait gagner du temps dans l'accompagnement.

## Echanges avec la salle :

Les outils de traductions (ex : IA, Google traduction) ne permettent pas de traduire des éléments essentiels avec lesquels l'interprète travaille : les émotions, les manières de parler, le contexte sociopolitique et culturel, les allusions, les implicites, les idiosyncrasies du locuteur...

Le message n'est pas le contenu mais le contenant.

L'interprète est un professionnel de la communication.

Très important durant l'entretien de soutenir les postures de chacun (personnes, professionnels et interprète). Faire des temps de brief et débrief primordial avant/après un rdv avec un interprète : présenter la situation, s'accorder ensemble avant de recevoir la personne puis questionner les enjeux implicites, culturels après l'entretien.

Le recours à l'interprétariat peut parfois amener le professionnel à une sensation de perte de contrôle dans l'entretien. L'interprète peut parfois se retrouver boucler/bouc émissaire des émotions traversées par le professionnel. Professionnels du médico-social ne sont pas formés à travailler via le concours d'un interprète. RDV principalement en duo, rarement triade.

D'où l'importance de la co-construction : Le professionnel maîtrise le cadre, l'interprète maîtrise le passage linguistique : réciprocité et complémentarité. L'interprète ne dirige pas à la place du professionnel mais soutient (et vice-versa).

## Ressources citées PowerPoint Guillaume WAVELET :

L'interprétariat en santé, pratiques et enjeux d'une communication triadique, Vanessa Piccoli, Véronique Traverso, Nicolas Chambon, 2023

L'autre, cliniques, cultures et sociétés, « Des interprètes pour mieux soigner », 2017 (volume 18, numéro 3)

Cahiers de Rhizome, « Pair-aidance, interprétariat et médiations », 2020 (numéro 75-76)

ISM interprétariat, guide pratique à destination des professionnels,  
« Coopérer avec un.e interprète professionnel.le ? Pour quoi faire ? », 2025

Orspere-Samdarra, « Déconstruire les préjugés pour traduire avec un.e interprète », 2021

## **Intervention de Julie DELPORTE**

*Psychologue à la Plateforme TRANSCULTURELLE*

### Restitution AUDIO



Durée : 13 minutes

Présentation d'une situation tirée du vécu de Julie DELPORTE lorsqu'elle était éducatrice = situation bloquée, non utilisation de l'interprétariat dans la pratique auparavant.

Le recours à l'interprétariat a permis de comprendre les enjeux liés à cette pratique, la prise en compte de la culture de l'autre au-delà de la traduction de la langue.

A l'heure actuelle, les retours des professionnels ayant recours à un interprète font plutôt état de difficultés/freins plutôt que les bénéfices apportés.

Pour rencontrer la personne il est important de passer par la langue et la culture de l'autre. Bien au-delà de la traduction mot à mot, l'interprétariat permet de passer d'un monde à l'autre. Cela permet notamment, en santé/social de répondre à la question : est-ce culturel ou pathologique ? Cela permet de déceler si la situation de la personne est en congruence avec sa culture ou non.

L'interprète permet également de jouer un rôle d'identification auprès des personnes et des enfants. Exemple : cette langue que je parle, ma langue maternelle, peut être utiliser pour travailler ici en France, faire valoir cette connaissance »

Notion d'alliance dans l'utilisation d'un interprète, mais également d'accueil.

Comment recevons-nous/accueillons-nous la personne dans la prise en compte de sa culture, sa langue ?

## Intervention de Hala ALJOUMI, interprète en langue arabe

### Restitution AUDIO



Durée : 18 minutes

Interprète assermentée à la Cour d'Appel de Caen, intervient dans beaucoup de contextes différents, spectre très large.

Reformulation de certains propos dans le cadre d'un entretien mais toujours en respectant le sens. Ne réalise jamais de traduction mots à mots. Le cœur du métier de l'interprète est ne pas changer le sens des messages. La construction et formulation des phrases varient selon la langue, mais le message reste le même.

La base du métier d'interprète est de respecter la neutralité, la confidentialité et l'impartialité. Alla indique toujours à la personne qu'elle rencontre qu'elle est soumise au secret professionnel avant de débuter un entretien afin de créer un climat de confiance. Si la confiance n'est pas instaurée, l'interprétariat ne peut pas avoir lieu.

Instaurer un climat de confiance entre l'interprète, la personne et le professionnel permet, dès les premiers échanges avec l'interprète, les premiers mots, de faire émaner un soulagement chez la personne accompagnée.

Dans les contextes médico-sociaux, l'interprète à la double casquette interprète et médiateur, pour que la dimension culturelle de la personne soit prise en considération.

Si la personne et l'interprète ne sont pas originaires du même pays, la langue permet de demander à la personne des précisions. Aussi, Alla indique qu'elle demande des précisions au professionnels en cas d'incompréhension de la part de la personne ou de sa part. L'interprète ne se permet jamais de traduire ce qu'il croit comprendre.

Dans le cadre de son assermentation par la Cour d'Appel, Alla a bénéficié de formation. Aussi, elle travaille avec FIA Normandie et le cadre légal de l'interprétariat est réexpliquer et appris à chaque nouvel interprète.

L'interprète ne doit pas accepter de mission lorsqu'il ne se trouve pas dans un lieu confidentiel et qu'il n'est pas pleinement disponible. Le Professionnel doit s'autoriser à arrêter l'entretien si l'interprète ne le fait pas.

L'interprète est un passeur de langues et de cultures, il traduit les valeurs, la culture et les intentions.